



Questions fréquemment posées : Enseignants intéressés par un échange ERASMUS

1. Pourquoi entreprendre un échange ?

Un échange d'enseignement ERASMUS peut être profitable à un enseignant pour de nombreuses raisons. En tant qu'outil de développement de personnel et de cursus, un échange international permet d'élargir ses horizons, et de découvrir d'autres méthodes d'enseignement et d'autres approches de la vie musicale professionnelle. De plus, vous pouvez profiter de cet échange pour promouvoir votre classe ou votre département en encourageant les échanges étudiantins et/ou en instaurant des échanges réguliers entre enseignants et/ou des projets de collaboration spécifiques. Un échange peut s'insérer aussi dans une formation professionnelle permanente ou dans une mission de recherche du professeur. Un échange peut parfois résoudre le problème qui se pose à un établissement lorsqu'un professeur part en tournée, puisqu'un professeur peut alors prendre sa place durant son absence dans le cadre d'un échange.

L'objectif général de votre participation à un échange est de « rendre votre établissement plus proche de l'Europe et de rendre l'Europe plus proche de votre établissement ». En outre, il est important de proposer des expériences internationales aux étudiants ne pouvant pas participer à un échange étudiantin. Le programme ERASMUS vous donne la possibilité de participer et d'apporter votre contribution à l'élaboration d'une dimension européenne entre établissements européens d'enseignement musical supérieur.

2. Avec quels établissements étrangers mon établissement est-il en contact ?

La plupart des établissements ont une liste d'établissements étrangers avec lesquels des échanges sont organisés. Votre département / coordinateur des relations internationales peut vous informer des possibilités existantes et vous conseiller sur les établissements disponibles. Certains de vos collègues ont peut-être déjà effectué un échange ; interrogez-les sur leurs expériences. Si vous désirez davantage d'informations sur un établissement en particulier, la plupart des établissements possèdent des sites Internet complets ; vous pourrez trouver des liens vers les sites de plus de 260 établissements européens de formation musicale professionnelle sur les sites Internet de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC : www.aecinfo.org). Vous devez tenir compte du fait que seuls les établissements ayant obtenu la charte ERASMUS pourront envoyer ou accueillir un enseignant ERASMUS.

3. Qu'est-ce qu'un programme d'échange bilatéral ?

Un programme d'échange bilatéral est un accord entre deux établissements en vue d'une collaboration dans le cadre d'échanges d'étudiants et d'enseignants, et si possible d'autres types d'activités de collaboration, sous certaines conditions financières. De nombreux établissements de formation musicale professionnelle ont mis en place des programmes d'échange bilatéral avec un ou plusieurs établissements étrangers.

4. Qu'est-ce qu'un programme d'échange multilatéral ?

Un programme d'échange multilatéral implique un groupe d'établissements ayant organisé des activités de collaboration en réseau. Cela signifie que les membres de ce réseau peuvent collaborer

avec davantage d'établissements que dans un programme d'échange bilatéral. Il existe des exemples de tels programmes d'échange multilatéral dans la formation musicale professionnelle, mais ces réseaux sont financés par des programmes autres que ceux de l'Union européenne (par exemple les programmes NORDPLUS, CEEPUS).

5. En quoi consiste ERASMUS ?

ERASMUS est la section de l'enseignement supérieur du programme d'action de l'Union européenne appelé SOCRATES, dans le domaine de l'éducation. ERASMUS est un programme financé par l'Union européenne, comportant une grande variété de mesures conçues pour encourager les activités européennes des établissements d'enseignement supérieur, y compris la mobilité et les échanges des étudiants et des enseignants. Ce programme est ouvert aux 27 états membres de l'Union européenne, aux trois pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) ainsi qu'à la Turquie.

6. Comment puis-je organiser un échange ?

D'habitude, lors d'un échange enseignant ERASMUS, le premier contact a lieu entre coordinateurs des relations internationales. Dans certains cas, il vous est demandé de contacter vous-même le professeur ou le département concerné afin de discuter des possibilités d'un séjour.

7. Quand partir et pour combien de temps ?

Le type d'échange le plus courant est un échange d'enseignant d'une à deux semaines, pour lequel l'établissement d'origine assume les frais de déplacement et de logement avec le soutien financier de la bourse ERASMUS. Dans ce cas, il n'est pas prévu de rémunération des cours. Si la visite est planifiée dans le cadre d'un accord bilatéral entre deux établissements partenaires en dehors d'ERASMUS, en principe l'établissement d'origine de l'enseignant assumera les frais de déplacement, tandis que l'établissement d'accueil assume le logement.

Une visite n'aura pas lieu en même temps que d'autres projets importants ou en période d'examen. Des échanges d'un semestre (congés sabbatiques, par ex.) existent également, mais ils demandent en général une importante préparation. Le logement est généralement un problème important.

8. Combien d'étudiants aurai-je dans ma classe ?

Le nombre d'étudiants à qui vous enseignerez sera décidé par vous l'établissement d'accueil. Selon les règles d'échange enseignant ERASMUS, vous ne pouvez pas enseigner moins de 8 heures universitaires OU enseigner au moins 5 jours ouvrables dans l'établissement d'accueil. Le nombre d'heures d'enseignement et la durée d'un séjour sont décidées au préalable par les deux établissements – d'origine et d'accueil – et spécifiées dans l'accord bilatéral.

8. Qui enseignera à mes étudiants pendant ma période d'échange ?

Si un véritable échange est organisé (un professeur parti, un professeur accueilli), les heures manquées par vos étudiants pendant votre absence seront compensées par le professeur venant de votre établissement d'accueil. Si ce n'est pas le cas, on peut vous demander d'effectuer des heures supplémentaires dans votre établissement d'origine après votre retour.

9. Devrai-je jouer en concert ?

C'est vous et votre établissement d'accueil qui décidez si vous donnerez un concert, mais pourquoi ne pas envisager cette possibilité ? En organisant un concert au début de votre visite, vous pourriez faire connaître votre présence et rendre les étudiants plus enclins à suivre vos cours.

10. Quels sont les détails pratiques que je dois organiser ? Où logerai-je ?

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae à votre établissement d'accueil, et si possible, les enregistrements auxquels vous avez participé. Les aspects pratiques tels que l'horaire de votre voyage, la réservation d'hôtel, et l'emploi du temps de vos cours seront organisés par l'établissement d'accueil. Demandez préalablement si quelqu'un de l'établissement d'accueil viendra vous chercher à votre arrivée pour vous conduire à l'hôtel ou à l'école.

11. Recevrai-je une rémunération complémentaire pour cet échange ?

Il est important de prendre conscience que beaucoup de programmes d'échange ne versent pas de rémunération complémentaire aux enseignants ; souvent, seuls les frais de déplacement et de séjour sont couverts par la bourse ERASMUS. Vous effectuez juste votre travail à un autre endroit, vous emportez donc votre salaire avec vous. Les stages d'enseignants doivent être considérés comme un investissement dans votre enseignement : elles sont un outil de développement de l'équipe enseignante, d'échange d'informations, d'élargissement des contacts professionnels et personnels, et de promotion.

12. Que puis-je faire en plus d'enseigner ?

Il est recommandé d'assister à des cours et des concerts dans le cadre de l'établissement afin de rencontrer des professeurs et avoir une meilleure idée de l'établissement d'accueil, de ses méthodes d'enseignement et de sa culture. Vous pourrez transmettre ces informations au département / coordinateur des relations internationales de votre établissement, et trouver des idées de future collaboration. Rappelez-vous que si vous vous contentez de donner vos cours et que vous ne faites rien d'autre, votre séjour pourrait être perçu comme un voyage de promotion ou de recrutement.

13. Quelles sont les procédures de feed-back et de rapport après mon séjour d'enseignant ?

Vous devez transmettre un retour, non seulement en remplissant les questionnaires donnés par votre coordinateur des relations internationales ou en écrivant un court rapport, mais aussi en racontant les résultats et l'expérience de votre stage d'enseignement au plus possible de collègues enseignants et d'étudiants.

14. Quelles différences existe-t-il entre conservatoires, académies de musique, *music colleges* et *Musikhochschulen* en Europe ?

Dans les divers pays d'Europe, il existe de nombreux systèmes différents de formation musicale professionnelle. L'usage d'une terminologie variée est également déroutante : conservatoire, *conservatory*, *school of music*, académie de musique, *Musikhochschule*, et faculté de musique. Si vous désirez des informations sur le système d'un pays européen en particulier, vous pouvez consulter les descriptions rédigées dans le cadre de ce projet sur les systèmes nationaux de formation musicale professionnelle en Europe, sur www.aecinfo.org/bologna/gendescriptions. Vous trouverez les descriptions des systèmes de formation des professeurs en Europe sur www.aecinfo.org/bologna/teacherdescription.